



Assemblée générale

Distr. générale
22 mai 2023
Français
Original : anglais

**Conférence de révision de l'Accord aux fins
de l'application des dispositions de la Convention
sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives
à la conservation et à la gestion des stocks
de poissons dont les déplacements s'effectuent
tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de zones
économiques exclusives (stocks chevauchants)
et des stocks de poissons grands migrants**

New York, 22-26 mai 2023

Organisation des travaux

Lignes directrices

Afin que les débats portent bien sur l'efficacité de l'Accord, les délégations sont priées d'axer leurs interventions sur les questions énoncées ci-après, qui serviront de lignes directrices¹ :

1. Quels sont les domaines sur lesquels portent les dispositions de l'Accord et les recommandations formulées à la Conférence de révision en 2016 qui sont généralement bien appliquées, et quels sont ceux pour lesquels il faut en faire davantage ?
2. Quels moyens pourraient être proposés pour renforcer le contenu et les méthodes d'application des dispositions de l'Accord ?

¹ Les délégations peuvent néanmoins aborder d'autres sujets afin de compléter et d'éclairer le débat.



Programme de travail

<i>Date et heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Programme</i>
Lundi 22 mai		
10 heures-13 heures	Points 1 à 7	Ouverture de la reprise de la Conférence de révision ; élection à la présidence ; allocution du Secrétaire général ou de la personne chargée de le représenter ; adoption de l'ordre du jour ; élection aux sièges du Bureau autres que la présidence ; pouvoirs des représentantes et représentants participant à la Conférence ; organisation des travaux
	Point 8	Présentation des rapports sur les treizième, quatorzième, quinzième et seizième séries de consultations des États parties à l'Accord
	Point 9	Examen du rapport sur l'état du Fonds d'assistance
	Point 10	Évaluation de l'efficacité de l'Accord s'agissant d'assurer la conservation et la gestion des stocks de poissons chevauchants et des stocks de poissons grands migrants
	Point 10 a)	Examen de l'application des recommandations relatives à la conservation et à la gestion des stocks : • Adoption et application de mesures • Application du principe de précaution et de l'approche écosystémique • Définition de niveaux de référence ou de niveaux de référence provisoires pour certains stocks • Facteurs environnementaux ayant une incidence sur les écosystèmes marins, notamment les effets néfastes des changements climatiques et de l'acidification des océans • Compatibilité des mesures • Mise au point d'outils de gestion par zone • Réduction de la capacité de capture à des niveaux qui ne mettent pas en péril la viabilité des stocks halieutiques • Suppression des subventions qui favorisent la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, la surpêche et la surcapacité de capture
15 heures-18 heures	Point 10 a) (<i>suite</i>)	• Engins de pêche perdus, abandonnés ou rejetés, y compris les déchets en mer • Collecte de données et échange d'informations • Gestion des données de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et base de données sur les statistiques mondiales relatives à la pêche • Conservation et gestion des requins

Date et heure	Point de l'ordre du jour	Programme
		• Mesures de conservation et de gestion relatives aux pêches en eaux profondes • Rapprocher les scientifiques et les décideurs • Mise en place de stratégies de reconstitution et de relèvement des stocks • Gestion des prises accessoires et des rejets • Respect des obligations incombant aux membres ou aux non-membres coopérants des organismes et arrangements régionaux de gestion des pêches • Création de nouvelles organisations et nouveaux arrangements régionaux de gestion des pêches

Mardi 23 mai

10 heures-13 heures	Point 10 a) (suite)	Examen de l'application des recommandations relatives aux mécanismes de coopération internationale et aux non-membres • Renforcement des mandats des organisations et arrangements régionaux de gestion des pêches et des mesures qu'ils prennent • Études de performance et directives fondées sur les pratiques optimales • Renforcement et amélioration de la coopération et de la coordination entre les organisations et arrangements régionaux de gestion des pêches • Participation aux organisations et arrangements régionaux de gestion des pêches • Amélioration des règles et procédures de prise de décisions des organisations et arrangements régionaux de gestion des pêches • Application des mesures provisoires • Contrôle effectif exercé par les États du pavillon en tant que membres d'organisations ou d'arrangements régionaux de gestion des pêches Examen de l'application des recommandations relatives au suivi, au contrôle et à la surveillance, et au respect et à l'application de la réglementation : • Renforcement de la responsabilité de l'État du pavillon • Évaluation de la performance de l'État du pavillon • Navires de pêche sans nationalité • Participation à l'Accord de la FAO relatif aux mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et adoption de mesures du ressort de l'État du port • Contrôle des activités de pêche des nationaux
---------------------	---------------------	---

<i>Date et heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Programme</i>
		• Renforcement des dispositifs d'application de la réglementation, de coopération et de répression des infractions des organisations et arrangements régionaux de gestion des pêches • Élaboration d'autres mécanismes d'application de la réglementation et de répression des infractions des organisations et arrangements régionaux de gestion des pêches • Réglementation des navires de transbordement et de ravitaillement • Renforcement des accords d'accès aux fonds de pêche • Mesures à caractère commercial • Participation et appui au Réseau international de suivi, de contrôle et de surveillance des activités liées à la pêche • Participation à l'Accord visant à favoriser le respect par les navires de pêche en haute mer des mesures internationales de conservation et de gestion et création d'un fichier mondial des navires de pêche
15 heures-18 heures	Point 10 a) (<i>suite</i>)	Examen de l'application des recommandations relatives aux États en développement et aux États non parties • Prendre des mesures concrètes pour renforcer la capacité des États en développement de valoriser leurs fonds de pêche pour ce qui est des stocks de poissons chevauchants et des stocks de poissons grands migrateurs, notamment en facilitant l'accès à ces fonds, conformément aux articles 24 et 25 de l'Accord des Nations Unies sur les pêches • Renforcement de la participation des États en développement aux organisations et arrangements régionaux de gestion des pêches • Renforcement des capacités des États en développement • Renforcement des mécanismes et programmes de renforcement des capacités, y compris le Fonds d'assistance créé au titre de la partie VII de l'Accord • Veiller à prévenir toute incidence préjudiciable pour les pêcheurs de subsistance, les petits pêcheurs, les artisans pêcheurs et les femmes vivant de la pêche, ainsi que pour les peuples autochtones des États en développement, et à leur garantir l'accès aux ressources halieutiques • Veiller à ne pas faire supporter aux États en développement une part disproportionnée de l'effort de conservation

<i>Date et heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Programme</i>
		• Coopération avec les États en développement et fourniture d'une assistance • Promotion d'une plus large adhésion à l'Accord
Mercredi 24 mai		
10 heures-13 heures	Point 10 b)	Moyens de renforcer encore, s'il y a lieu, les dispositions et les modalités d'application de l'Accord (question 2)
15 heures-18 heures	Point 10 b) (<i>suite</i>)	Moyens de renforcer encore, s'il y a lieu, les dispositions et les modalités d'application de l'Accord (question 2)
Jeudi 25 mai		
10 heures-13 heures	Point 6 b)	Pouvoirs des représentantes et représentants participant à la Conférence : rapport de la Commission de vérification des pouvoirs
	Point 11	Examen et adoption du document final de la reprise de la Conférence de révision
15 heures-18 heures	Point 11 (<i>suite</i>)	Examen et adoption du document final de la reprise de la Conférence de révision
Vendredi 26 mai		
10 heures-13 heures	Point 11 (<i>suite</i>)	Examen et adoption du document final de la reprise de la Conférence de révision
15 heures-18 heures	Points 12 et 13	Questions diverses ; suspension de la Conférence